



Le châtaignier

Castanea sativa

Les conditions pour une mise en valeur d'un taillis

- ▶ Terrain favorable
- ▶ Taillis jeune et vigoureux
- ▶ Souches basses, vigoureuses et peu âgées (3 à 4 rotations maximum)
- ▶ Peuplement sain sans problème de rou lure ou gélivure
- ▶ Minimum 60 baliveaux par hectare

🎯 Comment améliorer mon taillis ?

Le taillis a pour vocation la production de petits bois de faible valeur. Par le balivage intensif ou le détourage, il est possible, sur terrain adapté, de produire du bois d'œuvre de qualité, plus rémunérateur.

L'amélioration de masse des peuplements de 10 à 15 ans : le balivage intensif



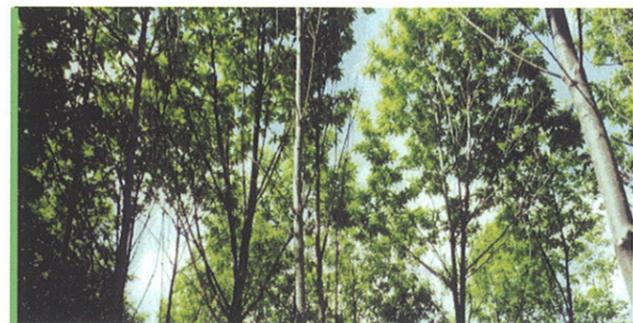
Saint-Léger-sous-Beuvray (71)

Repérage de 1000 tiges par ha
soit 2 à 3 brins par cépée (1 journée par ha)



Saint-Léger-sous-Beuvray (71)

Coupe de tous les autres arbres
à bois perdu (4 à 6 jours/ha)



Tous les 5 à 7 ans, **éclaircie au profit** des arbres désignés prélevant 25 à 30% des tiges



5 ans plus tard, **désignation de 150 à 200 arbres d'avenir par ha** qui constitueront le peuplement final et éclaircie à leur profit. Prélèvement de 30 à 40 % des tiges.



Saint-Léger-sous-Beuvray (71)

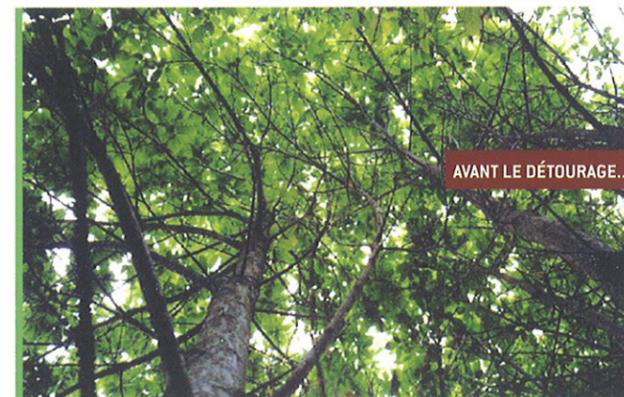
Densité finale 200 tiges par hectare.
Coupe rase à 45 ans et récolte d'environ 200 à 300 m³ de bois d'œuvre / ha.

Les éclaircies permettent de devancer et améliorer la sélection naturelle et de concentrer la production sur quelques tiges par hectare.

Un arbre d'avenir est un arbre de franc-pied ou un rejet affranchi, vigoureux avec un houppier développé et sans défaut apparent sur 6 à 8 m.

Le balivage intensif et le détourage ont pour objectif commun de faire évoluer un taillis très dense vers une futaie sur souche constituée à 45 ans de 150 à 200 châtaigniers de qualité par hectare.

L'amélioration sélective des taillis de 15 à 20 ans : le détourage

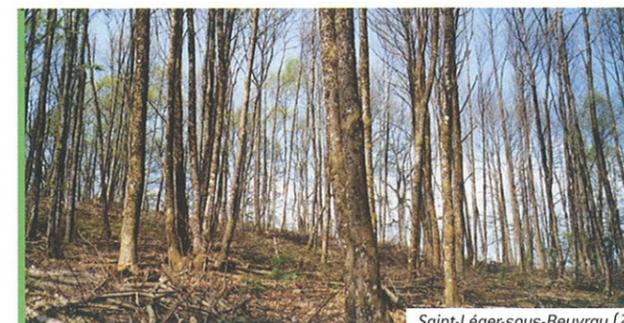


AVANT LE DÉTOURAGE...



...ET APRÈS

Désignation de 150 à 200 tiges d'avenir bien réparties sur la surface (tous les 7 à 8 m). Élagage à 6 m
Détourage des tiges repérées par coupe de tous les arbres voisins gênant leur houppier.



Saint-Léger-sous-Beuvray (71)

4 à 5 ans plus tard, nouvelle **éclaircie au profit des arbres désignés**. Réalisation de cloisonnements si nécessaire. Prélèvement de 45 à 50 % des tiges avec production de piquets. Puis **éclaircie tous les 5 à 6 ans** au profit des arbres désignés prélevant 35 à 40% des tiges à chaque passage.

Cas des vieux taillis

Il est difficile de valoriser un taillis de plus de 25 ans, car les à-coups de croissance provoquent des roulures et des gourmands.

- **Peuplement situé sur une très bonne station** : détourage prudent et répété de faible intensité. L'opération pouvant être renouvelée 10 ans plus tard.

- **Peuplement trop âgé pour réagir au détourage** : coupe rase. Si l'ensouchement est âgé et ne permet pas d'obtenir des rejets vigoureux, il sera préférable de réaliser une plantation.



Saulieu(21)

| EXEMPLE DE CONDUITE D'UN PEUPEMENT | | |
|------------------------------------|-------------|---|
| HAUTEUR | ÂGE | INTERVENTIONS |
| 10 – 12 m | 10 – 13 ans | désignation de 150 à 250 t/ha. élagage des tiges désignées à 4-5 m. 1 ^{ère} éclaircie (densité après éclaircie ≈ 2500 t/ha). |
| 13 – 15 m | 13 – 16 ans | 2 ^e éclaircie (densité après éclaircie ≈ 1250 t/ha). complément d'élagage à 6 m si nécessaire. |
| 15 – 17 m | 18 – 21 ans | 3 ^e éclaircie (densité après éclaircie ≈ 625 à 800 t/ha). |
| 17 – 19 m | 23 – 26 ans | 4 ^e éclaircie (densité après éclaircie ≈ 315 à 400 t/ha). |
| 19 – 20 m | 28 – 31 ans | 5 ^e éclaircie (densité après éclaircie ≈ 150 à 250 t/ha). |
| 22 – 26 m | 40 – 50 ans | coupe rase. |

Le châtaignier

Castanea sativa

La plantation de châtaigniers

Elle peut être un bon choix d'investissement, que ce soit dans un objectif de diversification des essences, de valorisation de petites surfaces ou d'enrichissement d'un peuplement. Comme pour toutes plantations, quelques règles essentielles sont à respecter :

S'assurer que la station est adaptée au châtaignier
(voir conditions en première page)

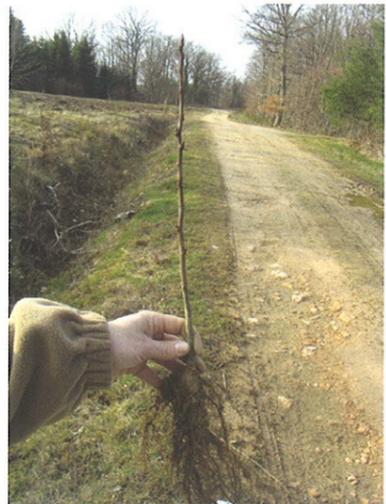
Choix des plants

Provenance à privilégier : CSA 901 Montagne et Sud-Est. Les provenances fruitières sont à exclure.

Âge : Il est préférable d'utiliser des plants de 1 an.

Hauteur moyenne 30/50 cm.

Densité : 625 à 1000 tiges par hectare.



UN PLANT DE CHÂTAIGNIER DE QUALITÉ BIEN ADAPTÉ AU SOL...

Utiliser la végétation naturelle concurrente

Pour un bon résultat, l'ambiance forestière doit rapidement être reconstituée après la plantation, c'est pourquoi la végétation concurrente ne sera pas systématiquement détruite. Celle-ci sera contrôlée afin d'en garder uniquement les effets bénéfiques, protection et éducation des jeunes plants.



DES ENTRETIENS RÉGULIERS GARANTISSENT LA RÉUSSITE DE LA PLANTATION.

Planter et après ?

Plantation réalisée en potet travaillé, pour une meilleure reprise.

Protections contre le gibier de type grillage maille plastique si nécessaire.

S'assurer que les suivis (indispensables) de la plantation seront bien réalisés durant les 15 à 20 premières années.

Dégagements : 1 ligne sur 2 au broyeur avec suivi manuel sur la ligne.

Taille de formation vers l'âge de 3 à 5 ans et jusqu'à 10-15 ans

Possibilité de recépage des plants mal conformés vers l'âge de 3-4 ans.

Les principaux défauts

La roulure

C'est un décollement entre deux cerne annuels qui rend le bois d'œuvre impropre aux utilisations nobles (sciage). Les causes exactes de la roulure ne sont pas encore parfaitement établies, mais le respect des règles suivantes limite les risques :

- Station bien adaptée à l'essence,
- Éviter toute blessure lors des exploitations ou des entretiens,
- Croissance régulière et soutenue et exploitation avant 45 ans.



Chancre de l'écorce

Le châtaignier peut être victime d'un champignon pathogène appelé le chancre de l'écorce (*Cryphonectria parasitica*). Pénétrant par des blessures naturelles ou artificielles, il provoque une boursoufflure rougeâtre avec fissuration de l'écorce et apparition de petites fructifications orangées, un dessèchement des branches ou du tronc et le développement de gourmands en dessous du chancre. Il peut conduire à la mort de l'arbre.

ATTENTION :

Le cynips du châtaignier est un insecte provoquant des galles sur les feuilles et les pétioles, susceptible d'occasionner des dégâts sur les châtaigneraies à fruit. Pour éviter sa propagation, toute nouvelle plantation est à déclarer à la DRAF ou au SRPV.



Le châtaignier

Castanea sativa

SES ATOUTS

- Très productif sur station adaptée
- Bois apprécié aux multiples usages
- Exploitation à 45 ans
- Valorisation des jeunes taillis
- Possibilité de conduite en mélange
- Mise en valeur de petites parcelles

Le châtaignier occupe en Morvan environ 4300 ha (source IFN). Il est essentiellement présent dans le sud sous forme de taillis simples. Bien connu pour ses fruits, il l'est moins pour son aspect forestier. Son intérêt tant économique que paysager, justifie une mise en valeur des peuplements existants et son utilisation lors des reboisements.

L'associé des sols acides



Saulieu (21)

Il est assez répandu naturellement, mais les stations les plus pauvres ne permettent pas une production de bois d'œuvre.

Le sol : profondeur minimale de 50 cm. Texture légère (sableuse et limoneuse) non compacte, acide sans excès (pH 4,5/5), frais mais non hydromorphe sans période de sécheresse.

Le climat : situation de versant et bas de versant et hors trou à gelée (craint les gelées précoces). Exposition fraîche indispensable (nord, nord-ouest, nord-est). Pluviométrie d'au moins 800 mm/an.

DESTINATION L'ÉBÉNISTERIE...



Anost (71)

LOT DE CHÂTAIGNIER

Des accroissements comparables aux résineux

Sur station adaptée un accroissement annuel sur la circonférence de 3 cm (soit une largeur de cerne comprise entre 4 et 5 mm) peut être atteint.

La croissance du châtaignier permet d'envisager une récolte vers l'âge de 40/45 ans pour un diamètre à 1,30 m du sol de 40 à 45 cm.

Une essence locale appréciée et recherchée

Bois : brun-jaune à aubier clair et peu épais, riche en tanin d'où sa durabilité naturelle.

Utilisation : ébénisterie (meuble), menuiserie (escalier, porte), parquet, lambris, bardage. Les bois de petites dimensions sont difficiles à valoriser et peu rémunérateurs. Ils sont utilisés pour les piquets de clôture, échelas et tuteurs (volume minimum : 100 à 200 m³).



UN BOIS DE MÊME ASPECT QUE LE CHÊNE



UNITÉS STATIONNELLES À PRIVILÉGIER
(GUIDE SIMPLIFIÉ DU CHOIX DES ESSENCES
DANS LE MORVAN)

- Chênaie-hêtraie-charmaie acide sur sol sain : Unité N°10 *
* versant frais uniquement et inférieur à 700 m

Guide
du sylviculteur
en Morvan